



Budget des élections à l'Étranger pour 2012

Loi de Finances 2012, « Action Extérieure de l'Etat », Extrait du rapport de Madame Conway-Mouret, rapporteure pour avis du programme budgétaire n°151 « Affaires consulaires et Français de l'étranger », novembre 2011

L'organisation de cette tâche a commencé dès le vote de la réforme constitutionnelle de 2008, créant onze sièges de députés des Français de l'étranger. Ainsi, **les listes électorales ont-elles été progressivement mises à jour, en coopération avec l'INSEE**. En effet, certains de nos compatriotes expatriés ont regagné la France sans, pour autant, se faire rayer des listes à l'étranger; les recoupements avec les informations fournies par l'INSEE permettent d'en tenir compte. Cette actualisation a été, confiée à des agents recrutés locaux, qui collectent les adresses de résidence ainsi que les adresses électroniques des expatriés.

Il est regrettable de constater la baisse des effectifs dans le réseau alors que ces échéances étaient connues. La mise à jour des listes électorales consulaires a nécessité le recrutement d'agents contractuels, soit 350 mois de vacations ou 30 ETP.

Hélène Conway-Mouret
Sénatrice
représentant les Français
établis hors de France

Secrétaire de la Commission
des Affaires étrangères,
de la Défense
et des Forces armées

A. PREVISION DES DEPENSES

Le coût total de l'organisation des élections présidentielle et législative s'élève à 17,55 millions d'euros en prévision sur 2011 et 2012 dont 12,62 millions incombe au Ministère de l'intérieur et 4,94 au MAE. En 2012, l'enveloppe qui y est consacrée s'élève à 10,29 millions dont 8 millions d'euros provenant du budget du Ministère de l'intérieur.

Il est prévu de mettre en place 745 bureaux de vote, soit 195 de plus par rapport à la dernière élection.

Les dépenses ont été estimées pour 1.200.000 d'électeurs. Le nombre d'électeurs s'élevait à 821 919 électeurs au 2^{ème} tour en 2007. Le nombre d'électeurs potentiels en 2011 était estimé à 963 063 mais il a été revu à la hausse du fait de la progression constante du nombre de Français établis hors de France, et de l'importance des échéances électorales.

Prévisions de dépenses 2011-2012

	MAEE seul	MAEE/MIOMC TI ¹ : Part du MAEE	MAEE/MIOMC TI: Part du MIOMCTI	MIOMC TI seul
PR et LEG	2.585.0 00			250.000
PR	1.250.0 00			4.292.000
LEG/Vote électronique	709.000	192.000	383.000	2.960.000

Membre de la Délégation
aux droits des femmes
et à l'égalité des chances
entre les femmes et les hommes

LEG/Vote par correspondance				65.000
LEG/autres dépenses	200.000			4.662500
Sous-totaux	4.744.000	192.000	383.000	12.229500
Total	4.936.000 euros		12.612.500 euros	

Lexique : PR : élections présidentielles ; LEG : élections législatives ; LEC : liste électorale consulaire.

¹ Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration

B. REPARTITION DES DEPENSES

a - 8 millions de crédits affectés à l'organisation matérielle des élections.

Les 8 millions d'euros transférés en provenance du budget du Ministère de l'intérieur serviront à l'organisation matérielle des élections. Les crédits recouvrent l'organisation des bureaux de vote ; l'envoi de courrier d'information sur les modalités particulières des élections législatives pour lesquelles les électeurs ont le choix entre le vote par correspondance sous pli fermé et le vote par voie électronique via internet ; l'envoi des matériels électoraux aux électeurs.

L'importance des dépenses est justifiée par la modification des modalités de vote (vote électronique) dont on espère qu'elle permettra une plus grande participation du corps électoral.

b- 1,2 millions consacrée aux dépenses spécifiques induites par le vote électronique

La mise en place du vote électronique était indispensable pour que tous nos compatriotes résidants à l'étranger puissent participer aux scrutins nationaux dans de bonnes conditions. Il induit de nombreux coûts supplémentaires en raison des importantes modifications nécessaires sur les machines de vote. Il nécessite également que chaque électeur soit muni d'un identifiant et d'un authentifiant.

Les modalités du vote électronique seront présentées par un arrêté ministériel.

Ces 1,2 millions d'euros prévus s'ajoutent aux 385 000 euros affectés spécialement au vote électronique dans le poste budgétaire 'pôle télé-administration et accueil' qui recouvre :

- les prestations humaines pour le vote électronique (100 000 euros)

- La définition des spécifications fonctionnelles et du dossier de sécurité de la machine électronique (110 000 euros)
- La réalisation d'un prototype pour le vote électronique (100 000 euros)
- La réalisation d'un test grandeur nature (75 000 euros) : Le projet de votre électronique pour les élections législatives donnera lieu à la réalisation d'un texte grandeur nature prévu en décembre 2011 et janvier 2012. Le coût de ce test est estimé à 250 000 euros dont 75 000 seront à la charge de la DFAE.

c. 1 million de crédit consacré aux dépenses de communication

Le MAEE a prévu un million d'euros pour l'information de nos compatriotes vivant à l'étranger sur les modalités de déroulement des futurs scrutins. Trois modalités de vote sont prévues : à l'urne, par correspondance (uniquement pour les législatives) et par voie électronique.

Des messages sur les modalités de vote seront diffusés au premier semestre 2012 par RFI, TV5 et France 24.